En voici les résultats :
Inscrits : 11,011. — Votants : 6,549.
M. Fayre, professeur à l'école vétérinaire, adj. au maire de Lyon, républicain progressiste 1639 voix
M. Guillemaud, anc. questeur de la Chambre, rép. prog. 1688 »
M. Roland, avocat, rép. modéré 1736 »
M. Mariétton, avocat, rad. soc. 980 »
Il y a ballottage.

Aux élections de 1893 M. Burdeau avait été élu par [illegible] voix contre 2547 à M. Mérat, conseiller général socialiste, 323 à M. Cottin, conservateur, [illegible] à M. Boutaux, socialiste et 81 à M. Chanlieux, boulangiste.

Une femme assassinée

Nîmes, 3 février. — On vient de retirer de la rivière de Cèze, près de Saint-Ambroix, le corps de la femme Payan, originaire de l'Ardèche. Une première enquête démontre que cette femme qui se rendait à Tarascon, où elle allait voir son fils en garnison dans cette ville, aurait été attaquée la nuit, assassinée et jetée dans la rivière.

RETOUR DE ROCHEFORT en France

DÉPART DE CALAIS

Calais, 3 février. — M. Henri Rochefort a offert ce matin à l'hôtel Terminus un déjeuner intime auquel assistaient ses collaborateurs et les journalistes parisiens venus à Calais au devant du rédacteur en chef de l'*Intransigeant*.

M. Formentin du *Jour*, a bu au dessert au « premier journaliste de France ».

M. Henri Rochefort a ensuite reçu une délégation des socialistes calaisiens, puis, après avoir été photographié sur le quai de la gare maritime, il est monté dans un compartiment du train express, qui est parti à midi vingt-cinq, avec douze minutes de retard.

Deux cents personnes environ, présentes au départ du train, ont acclamé M. Henri Rochefort.

A PARIS

Avant l'arrivée

Paris, 3 février. — Bien avant l'arrivée du train, une foule énorme a envahi la grande salle des Pas-Perdus de la gare du Nord, beaucoup de personnes prennent des billets pour St-Denis afin d'avoir accès sur le quai où le service d'ordre est placé sous les ordres de MM. Mouquin, Durand, et Sens, commissaire spécial de la gare.

Un nombre considérable d'agents de la sûreté générale et de la sûreté, sont sur les lieux.

Les landaus qui doivent conduire Rochefort à l'*Intransigeant* viennent d'arriver, ils sont placés dans la cour d'honneur.

M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police accompagné de M. Gaillet, directeur de la police municipale, sont sur les lieux.

MM. Touny, commissaire divisionnaire, Dietsch et Maurice, commissaire de police, assurent le service.

Plusieurs groupes de différents comités portent à leurs chapeaux une carte rouge délivrée par la direction de l'*Intransigeant*.

A 4 h. 20 la foule force le cordon d'agents et se précipite sur le quai d'arrivée.

Les agents sont très conciliants.

La foule énorme qui encombre les quais ne pousse à ce moment aucun cri et ne fait aucune manifestation.

Boulevard Denain

Dès trois heures de l'après-midi, une foule énorme avait envahi les abords de la gare du Nord ; la rue de Dunkerque, le boulevard Denain étaient interdits à la circulation des voitures ; une seule entrée avait été ménagée près du bureau des postes et télégraphes. Comme le matin, aux obsèques du maréchal Canrobert, l'arrivée de Rochefort aura été utilisée par la population ouvrière de Paris. De petits industriels avaient apporté des échelles, des bancs, des voitures à bras qu'ils louaient aux curieux pour des sommes variant entre 1 et 2 fr. 50.

Sous les portes cochères, des camelots s'étaient installés et vendaient des chansons spécialement composées pour la circonstance.

Citons à titre de curiosité : « Le Retour du Grand Proscrit », par Clovis Hugues, qui se chante sur l'air de : « Le Passeur des Amours ».

Le Retour des exilés sur l'air de « A la façon de barbarie ».

D'autres camelots vendent le portrait de Rochefort accompagné d'un autographe signé de sa main (sic), où il y a encore une pièce de 100 francs en or, représentant le grand proscrit, etc., etc.

A 3 h. 1/2, les landaus qui doivent conduire M. Rochefort et ses amis, pénètrent dans la grande cour d'arrivée. En les voyant, le public qui s'était massé devant la cour Maubeuge, dans l'espérance que les voyageurs débarqueraient de ce côté, se précipite vers la cour d'arrivée, ce qui produit une bousculade terrible. Çà et là, quelques agents des Xe et XIXe arrondissement et 3e brigade de réserves sont disséminés.

Dans les cafés avoisinant la Gare du Nord, les socialistes se réunissent.

La Ligue intransigeante socialiste à la brasserie Chantilly, boulevard Denain.

Le Comité central socialiste révolutionnaire faubourg Saint-Denis, à la Brasserie Orientale.

La Jeunesse blanquiste, rue Saint-Denis.

Le Comité central d'amnistie, rue Saint-Denis, etc., etc.

L'arrivée du train

Le train de Calais amenant M. Henri Rochefort est arrivé exactement à 4 heures 35 minutes.

Dès que le train apparaît, une poussée formidable se produit sur le quai n° 16 où se trouvaient massés les représentants de la presse parisienne et les correspondants de journaux étrangers, et une foule de curieux qui, pour avoir accès sur le quai, s'étaient munis de billets.

Un cri formidable de : Vive Rochefort retentit.

MM. Gérault-Richard, Millerand, Antide-Boyer, Michelin, Paulin Méry, députés ; Rouillet, Daniel, Grébauval, Archim, conseillers municipaux qui ont revêtu leurs insignes, se portent à la portière pour recevoir Rochefort et lui font une ovation.

De nombreux bouquets sont alors offerts par les différents comités socialistes révolutionnaires et révisionnistes.

Pendant ce temps, les locomotives et les wagons sont littéralement pris d'assaut ; les marchepieds et les toitures des wagons sont noirs de monde.

Mais la foule se porte toujours vers le wagon où M. Rochefort et ses amis sont obligés de descendre à contre voie.

Des cris de déception se font entendre et une poussée encore plus *forte* que toutes les autres se produit de nouveau.

Journalistes et curieux prennent d'assaut les compartiments.

Quelques personnes escaladent même les wagons et sautent sur la contre-voie et une course effrénée a lieu.

La foule s'engouffre dans la cour d'arrivée. Des femmes sont renversées, des curieux piétinés.

Enfin on peut apercevoir le landau de M. Rochefort qui sort par la porte située au fond de la cour, les grilles étant fermées.

Un immense cri mille fois répété de : Vive Rochefort se fait entendre, les chapeaux se lèvent et certaines mains se tendent vers le célèbre pamphlétaire.

Dans la rue

D'heure en heure la foule augmente et au moment où les landaus conduisant M. Rochefort et ses amis quittent la gare du Nord à 4 h. 35, il est impossible d'évaluer le nombre des assistants. Le premier landau dans lequel se trouve Henri Rochefort est arrêté dès les premiers pas qu'il fait dans la rue de Dunkerque, la foule entoure la voiture en criant et en acclamant le proscrit. Pour avancer, le cocher est obligé de faire cabrer ses chevaux.

A grand peine le landau arrive rue Lafayette où il est de nouveau arrêté pendant plus de dix minutes.

Rochefort très pâle salue de droite et de gauche. Les assistants lèvent leurs cannes et leurs chapeaux en l'air en criant et en poussant des vivats. Quelques femmes jettent des fleurs.

Devant l'église Saint-Vincent-de-Paul, place Lafayette, les groupes socialistes massés sur *les marches, crient, « Vive la Sociale », « Vive* Rochefort ».

Le landau à grand peine s'engage dans la rue d'Hauteville où la foule est un peu moins compacte.

Quant aux 13 autres voitures, elles ne peuvent pas avancer et elles restent véritablement *noyées dans la foule.*

UN INCIDENT

Au coin de la rue Lafayette un incident qui aurait pu tourner au tragique s'est produit.

Un monsieur accompagné de toute sa famille ayant crié « A bas Rochefort » se voit entouré par plus de 500 personnes qui veulent *lui faire un mauvais parti*, *comme* il se contente de hausser les épaules et de dire, qu'il trouve grotesque que l'on acclame un homme de cette façon, un passant s'approche de lui, le traite de lâche et lui défonce son chapeau d'un coup de poing.

Après quelques minutes de lutte les combattants se séparent et l'anti-Rochefortiste descend la rue de Lafayette, suivi de plus d'un millier de personnes, qui crient, Conspuez-le ! « Vive Rochefort ! Vive Drumont ».

Sur le parcours

Rochefort, toujours debout dans sa voiture, salue la foule de plus en plus pressée.

La voiture éprouve des difficultés sérieuses sur la place Lafayette, en face de l'église St-Vincent-de-Paul, pour se frayer un passage au milieu d'une foule qu'on peut évaluer sur la place à près de 100,000 personnes.

Les marches de l'église sont noires de monde, la chaussée est envahie, les tramways électriques et autres, agglomérés dans la rue Lafayette à l'entrée de la place sont pris d'assaut, et la voiture de Rochefort est dans l'impossibilité d'avancer et obligée de modifier son itinéraire et de couper par la rue du Faubourg-Poissonnière, la rue Geoffroy Marie et le faubourg Montmartre.

La voiture qui, par suite du dégagement du public peut accélérer son allure, gagne du terrain sur les gens qui la suivent en courant et arrive à l'*Intransigeant* entourée d'environ 600 personnes.

Mais le public arrive peu à peu et bientôt la rue est complètement envahie.

Devant « l'Intransigeant »

La foule qui avait suivi la voiture de Rochefort, s'est massée, compacte et bruyante, *dans la rue Montmartre, devant les bureaux* de la rédaction de l'*Intransigeant*. Tout le monde chante la *Marseillaise* et chaque couplet est terminé par le cri de « Vive Rochefort. »

Celui-ci à diverses reprises est obligé de paraître aux fenêtres de l'*Intransigeant* dont le balcon porte une bande rouge portant en caractères lumineux : Vive la République !

Rochefort salue avec son chapeau en agitant son mouchoir, et mille mains s'agitent *alors vers lui tandis que les cris sont poussés* par toutes les poitrines ; de temps en temps des flammes rouges de bengale sont allumées aux angles de l'hôtel, et jettent une lueur rougeâtre sur toute cette foule compacte.

A l' « Intransigeant »

Rochefort rentre dans les bureaux de son journal en attendant le défilé des voitures.

Les escaliers sont envahis par la foule, et les employés du journal doivent rentrer par petits groupes.

Un lunch a été servi dans une des salles.

Entouré de MM. Vaughan, Philippe Dubois et de Ménorval, Rochefort serre la main à toutes les personnes qui défilent devant lui.

De nombreux députés socialistes, tous les délégués qui, à la gare *n'ont pu pénétrer* auprès de M. Rochefort, viennent le féliciter.

De temps en temps il est obligé de paraître *sur le balcon pour saluer la foule qui crie* toujours : Vive Rochefort !

Parmi les nombreuses personnes qui ont défilé devant Rochefort il faut citer la plupart des députés et conseillers municipaux socialistes de toutes nuances. Entouré de MM. Vaughan, Philippe, Dubois et de Ménorval, Rochefort accueillait avec émotion tous les témoignages de *sympathie* qui lui étaient prodigués.

Revenant ensuite à l'accueil qui lui a été fait par le public et faisant allusion à ses cheveux blancs : « On a excusé la couleur de mes cheveux, a-t-il dit, il a tant neigé ces jours-ci ».

A signaler un incident :

Au moment où M. Gérault-Richard, suivi de MM. Sembat, Barrès, Granger, Le Hérissé, Argeliès, Clovis Hugues, a pu pénétrer dans les salles de rédaction de l'*Intransigeant*, Rochefort s'est avancé vers lui pour lui donner une accolade fraternelle.

— C'est à vous que je dois de revenir, a dit Rochefort au député du XIIIe arrondissement, car c'est votre élection qui a provoqué la loi d'amnistie.

— J'en suis heureux pour vous et pour moi, a répondu M. Gérault-Richard.

Puis le défilé a recommencé.

Après les personnages politiques sont venues les délégations : Ligue intransigeante socialiste, Comité central révolutionnaire, Jeunesse blanquiste, Fédération de France, Comité central d'amnistie. A tous Rochefort serrait chaleureusement la main.

Quelques dames même qui malgré la foule avaient réussi à pénétrer à l'*Intransigeant*, ont embrassé Rochefort.

Fatigué de son voyage et de ces réceptions ininterrompues, Rochefort a profité d'un moment de répit pour quitter l'*Intransigeant* et se rendre à son nouveau domicile rue Pergolèse.

A 8 h. 1/2 du soir, la rue Montmartre avait repris un aspect ordinaire. Les curieux et les manifestants, voyant que malgré leurs acclamations Rochefort ne reparaissait pas aux fenêtres de l'*Intransigeant*, prennent le parti de s'en aller. Seuls, les camelots, comme d'habitude, sont restés rue du Croissant, attendant *les dernières éditions* des journaux du soir.

De temps en temps quelques vivats partent encore. Ce sont les porteurs de l'*Intransigeant* qui, largement arrosés en l'honneur du retour de leur patron, manifestent leur reconnaissance.

Au journal, après le départ de Rochefort, l'entrée des bureaux a été interdite. Les visiteurs ne pouvant voir l'amnistié, demandent au garçon de bureau, placé à l'entrée, un petit *souvenir de la manifestation d'aujourd'hui*. On leur apporte les bouquets offerts à Rochefort et on leur distribue les fleurs.

Les Camelots et les chansons

Pendant que de 6 à 8 heures la foule des curieux stationnait devant les bureaux de l'*Intransigeant* et acclamait Rochefort qui, de temps en temps, se montrait au balcon illuminé par des flammes de bengale rouge, naturellement, les camelots envahissaient les environs des rues du Croissant, Montmartre, Joquelet et d'Uzès, les airs des chansons nouvellement écloses en l'honneur du retour du « Grand Proscrit ». Toutes ces chansons en effet portent ce titre.

Leur couverture est illustrée d'un portrait de Rochefort. Les unes sont gaies, les autres langoureuses. La gloire de Rochefort en romance. Toutes sont d'un médiocre esprit et ne font pas honneur aux chansonniers. Les camelots sont réunis avec leurs papiers sous le bras, un exemplaire de la chanson à la main et au son d'un méchant violon, ils apprennent l'air et les paroles.

La foule s'arrête, écoute un instant et comme après chaque couplet les camelots ajoutent que cela ne se vend que « deux ronds », elle se sauve vers un autre groupe jusqu'à ce qu'elle ait entendu toutes les chansons. Une d'entre elles vise plus spécialement MM. Dupuy et Périer.

On ne verra plus à l'Elysée ni au Palais-Bourbon

Périer et Dupuy
A la façon de Barbarie, mon ami.

Voilà le ton.

Une autre a le refrain suivant :

Buvons, buvons très fort
A la santé de Rochefort

Une fois la chanson à peu près sue, les camelots montent sur les grands boulevards et se répandent dans Paris pour écouler leur marchandise en criant : « Demandez le retour du grand proscrit. »

On n'a entendu que ce cri-là ce soir dans les quartiers animés de Paris, malgré le froid intense qui rendait *rares les promeneurs*. Pendant ces deux heures, ces réunions de camelots apprenant à chanter la gloire de Rochefort sur des airs de mirliton et avec l'aide d'un vulgaire crin-crin ont été vraiment amusantes.

C'est ce qu'il y a eu de plus pittoresque dans cette journée désormais historique, dont le mérite ne revient pas tout entier, il faut bien le dire, au rédacteur en chef de l'*Intransigeant* ; le Président de la République, qui a eu l'initiative de l'amnistie, et le Gouvernement, qui l'a fait voter, en ont bien leur part.

Dans les quartiers excentriques dont les habitants avaient fourni la majeure partie des curieux, l'animation durait encore dans la soirée.

Les cafés et les marchands de vins étaient remplis de consommateurs.

Les accidents

Quelques accidents se sont produits aux abords de la gare du Nord.

Un individu qui s'était commodément installé sur une branche d'arbre s'est laissé choir à terre. Dans sa chute il s'est fait quelques contusions au côté droit.

Devant la gare, un monsieur âgé, accompagné de sa fille a été *bousculé par la foule* et piétiné.

Quand on l'a relevé on s'est aperçu qu'il avait la jambe gauche fracturée.

Deux dames pressées par la foule, boulevard de Denain, se sont évanouies.

Calme parfait

En résumé la journée à Paris s'est passée sans incident et l'ordre n'a été troublé un seul instant, pas plus aux obsèques du Maréchal Canrobert qu'à l'arrivée de Rochefort.

On est unanime à reconnaître que la police exécute avec tact, les ordres donnés par le nouveau ministre, M. Leygues.

Un meeting

La fédération Nationale des syndicats et groupes coopératifs ouvriers de France organise pour demain lundi à 8 heures 1/2 du soir à la Maison du Peuple, avec le concours du groupe socialiste de la Chambre, un grand meeting sous la présidence d'honneur des citoyens Rochefort, Gérault-Richard et sous la présidence effective du citoyen Thivrier avec la délégation de Roanne.

L'ordre du jour est celui-ci : L'amnistie, le socialisme et les grèves.

De nombreux orateurs sont inscrits, parmi lesquels les citoyens Chauvin, Chauvière, Clovis Hugues, Jaurès, Jourde, Ernest Roche, Rouanet, Marcel Sembat, députés, Fournière, conseiller municipal, la citoyenne Paule Minck, etc.

LA BELGIQUE

LA CONDAMNATION DE L'EMPOISONNEUSE D'ANVERS

SUITE DE LA PLAIDOIRIE

Me Graux continue à montrer sa cliente comme le soutien, l'ange providentiel de sa famille. Comme épouse elle est sublime et ne permet pas que l'on touche à son mari qui l'aime d'un amour passionné et rare.

Le mari, la maison, les enfants, tout proteste contre l'idée du crime ! Où donc trouvera-t-on le vice qui force cette femme à se procurer de l'argent par tous les moyens ? Vous ne le trouverez nulle part, et c'est là le pied d'argile de l'accusation. Le jeu ? Elle jouait chez elle, à Spa, à Monaco, quelques sous, quelques francs, quelques louis. *Ce n'est pas là un vice ; il n'est personne de* vous qui croira qu'elle allait à Monaco pour jouer. Des femmes qui jouent, vous en avez vu, ici, à l'audience.

Le luxe ? Mais les frais qu'elle faisait, Mme Joniaux, c'était pour les siens bien plus que pour elle. On rappelait hier le mot de George Sand. Il est profondément vrai et tous les hommes de *réflexion le savent* : il y a dans l'esprit des femmes un peu de ruse et de souplesse qui souvent leur donnent tant de charmes que le jour où elles s'en servent nous pouvons bien nous montrer indulgents pour elle.

Discutez donc la vie financière de Mme Joniaux, mais n'attaquez ni la mère, ni l'épouse, ni la sœur ; c'est sous cette triple et sainte évocation que je place tout son passé !... (Long mouvement.)

Me Graux aborde la question de l'assurance contractée par Alfred Ablay qui savait très bien qu'au bout de deux ans on peut emprunter dessus.

AU FEU ! AU FEU !

Commencement d'incendie au Palais

Aucun élément dramatique n'aura manqué à ce procès.

Une assez vive alerte s'est produite parmi les promeneurs des Pas-Perdus lorsque vers 6 heures, un peu avant la suspension d'audience, une épaisse fumée inonda tout l'immense vaisseau de la salle. On s'interroge de toutes parts et précipitamment nous enfilons couloir sur couloir, nous guidant sur la densité de la fumée pour nous approcher du foyer de l'incendie.

C'était en effet un incendie qui venait de se déclarer dans une des dépendances du palais de justice, du côté de la rue du Palais, où l'on remise durant un temps déterminé toutes sortes de paperasses de relative importance. Des papiers sont empilés dans des espèces de tonneaux près d'une fenêtre extérieure du Palais. Précisément un des carreaux avait été brisé récemment. On présume que quelqu'un connaissant l'existence de cet amas de papiers aura jeté une allumette par le carreau brisé et provoqué ainsi un commencement d'incendie. La box du concierge du palais se trouvant à côté de cette dépendance, l'alarme a été vite donnée et les pompiers de service au Palais ont vite eu raison des flammes ; mais l'émotion a été grande ; un instant la foule a cru que l'on voulait brûler Mme Joniaux !!!

L'AUDIENCE DE NUIT

L'angoisse de l'auditoire

Au début de l'audience, l'émotion est à son comble. La salle regorge de monde. Quelque chose de poignant étreint les cœurs. L'angoisse du verdict règne dans l'air surchauffé de la salle. On sent que quelque chose de solennel va se passer. Les conversations sont moins brûlantes ; les jugements moins hardis ; les opinions plus réfléchies. La Cour fait son entrée et le silence s'établit aussitôt.

Me Graux reprend la suite de sa plaidoirie. Il cherche à démontrer que le mobile des crimes n'existe pas.

Il est également invraisemblable qu'elle soit allée de pharmacien en pharmacien chercher le poison. Ce serait une chose inédite dans les annales du crime que de voir une empoisonneuse pratiquer l'empoisonnement à visage découvert comme un défi audacieux jeté à ses victimes.

L'éloquent défenseur soutient que Alfred Ablay était atteint d'une maladie de cœur et il se livre à de longues dissertations médicales à ce sujet.

La péroraison du défenseur

Il termine ainsi sa plaidoirie :

Un mot des interrogatoires d'Emilie dans l'instruction : on l'a torturée, fatiguée ; on a rétabli pour cette mourante la question préparatoire. Le juge d'instruction se rendait chez Emilie avec les médecins à ses côtés ; Emilie suppliait qu'on la laissât, qu'on ne la forçât pas à répondre. Le médecin l'examinait et disait : « Sa vie n'est pas en danger, vous pouvez l'interroger. » Et alors commençait un interrogatoire de deux heures ! Me Graux donne lecture d'un de ces interrogatoires où Emilie parle de ses horribles souffrances nerveuses : Sa maison, y dit-elle, est considérée comme la maison du crime ; les locataires l'ont désertée et le médecin, tout en reconnaissant qu'Emilie était malade, lui conseillait de répondre parce que son refus pourrait être interprété contre Mme Joniaux.

M. le juge insista plus d'une heure et après cette torture elle parla. Ses douleurs n'étaient pas un jeu ; elle en est morte au seuil même du procès. Pourquoi aurait-elle menti ? Pourquoi, si sa sœur avait tué son frère, aurait-elle tenté de la sauver ?

Elle est morte en poussant des cris pour proclamer son innocence ; ces cris sont étouffés aujourd'hui, mais il en reste des murmures que vous *entendrez au fond de votre conscience quand vous* serez dans votre salle de délibérations. (Longue sensation).

La foule aux abords du Palais

Une foule considérable se presse dans toutes les rues avoisinant le Palais de Justice. La police, renforcée de nombreux agents, parvient à peine à contenir le monde. Vers 9 heures 1/2, une poussée épouvantable s'est produite. La gendarmerie postée au haut de l'escalier a été bousculée et une partie de la foule a envahi la salle des Pas-Perdus. Les rues des environs sont absolument bondées.

Réplique de l'avocat-général

M. Servais, avocat-général réplique. Il proteste contre les outrages que les défenseurs ont adressé à tous les témoins.

Et brièvement, par phrases courtes, rapides, coupantes, pressées, M. l'avocat général résume toute la thèse de l'accusation. Il défend de tout reproche d'inexactitude les tableaux financiers qu'il a dressés. Vous avez tué Léonie, pour marier Jeanne Faber, pour rembourser Van Bellingen ; Alfred, pour éviter les poursuites en escroquerie de Wolfers. Réfutez donc cela !

M. l'avocat général revient sur les dépositions médicales. Il le fait avec une impétuosité, un débit précipité qui nous empêchent de le suivre dans les détails. Au reste, il ne fait que reprendre les arguments qu'il a déjà produits.

Le ministère public termine ainsi :

Vous dites que j'ai imaginé les moyens par lesquels je vous accuse d'avoir ingéré les poisons à vos victimes. Vous dites que je n'ai pas de preuves. Eh bien ! de la bouteille d'élixir de Grez que vous avez débouchée en bas et dont, de votre aveu vous avez donné un verre à Alfred, il manquait le contenu de deux verres quand elle a été retrouvée dans la chambre. Maintenant pourquoi, me direz-vous, cette femme intelligente a-t-elle laissé accumuler contre elle tant de preuves ? Ah oui ! Pourquoi s'est-elle trahie dans ses lettres anonymes, dans son faux testament ?

Pourquoi ? Pourquoi ? en dictant la fausse renonciation, commettait-elle l'imprudence d'y laisser *la preuve de l'antidate ? Pourquoi ? Hasard* direz-vous ! Non ! Le hasard est au service de la vérité et de la justice ; je l'appelle moi la Providence et quand je vois la justice de Dieu montrer le chemin à la justice des hommes ; quand j'ai devant moi un jury d'honnêtes gens comme celui qui est là, je me rassieds avec confiance et j'attends de sa conscience un verdict trois fois affirmatif.

Il est 11 heures 45.

L'audience est suspendue pour dix minutes.

Graves, impénétrables, les jurés ont écouté avec une attention soutenue les plaidoiries.

La dernière réplique de Me Graux

Le défenseur répond avec chaleur à l'avocat général ; il oppose les unes aux autres les contradictions des savants, des experts, des chimistes, des docteurs chargés de l'enquête médicale et il s'est écrié :

Vous n'aurez pas à vous ériger en juges des différends entre les savants experts que vous avez entendus se contredire ici ; vous ne le ferez pas.

Oh ! je comprends les difficultés de votre tâche ! J'entends de loin les bruits et les murmures de la rue. Je sais les diffamations, les calomnies dont l'accusée a été l'objet.

Je ne me fais pas l'illusion de croire que j'ai l'opinion publique avec moi. Mais j'ai l'orgueil de me dire, à mon âge, que pas plus dans un débat politique que dans un débat judiciaire, je ne la redoute. Vous ferez comme moi, vous saurez dire la vérité.

Les questions posées au jury

M. le président demande à l'accusée si elle n'a rien à ajouter pour sa défense. Sur la réponse négative de celle-ci, il lit que aux jurés les questions qui leur seront soumises.

Première question : Marie Ablay, épouse Joniaux, est-elle coupable d'avoir, à Anvers, en 1891, volontairement et avec intention de donner la mort, commis un homicide sur la personne de Léonie Ablay ?

Deuxième question : Le meurtre a-t-il été commis par le moyen de substances propres à donner la mort, de quelque manière qu'elles aient été employées ?

Troisième question : Même texte que la première pour l'homicide de Jacques Vandenkerckhove.

Quatrième question : Même texte que la deuxième question.

Cinquième question : Même texte que la première pour l'homicide d'Alfred.

Sixième question : Même texte que la deuxième question.

Les questions 1, 3 et 5 sont principales.

M. le président fait aux jurés les recommandations légales et les jurés se retirent dans leur salle de délibérations au milieu d'un profond silence, tandis que Mme Joniaux, les yeux à ce, sort entre deux gendarmes.

Aussitôt, bruyantes, les conversations du public emplissent la vaste salle.

Il est une heure du matin.

LE VERDICT

OUI

SUR TOUTES LES QUESTIONS

Après 40 minutes de délibération, la sonnette du jury se fait entendre. Le public reilé [illegible].

M. le président du jury, très ému, prononce les paroles consacrées : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est, sur la première question : Oui ; sur la deuxième question : Oui ; sur la troisième question : Oui ; sur la quatrième question : Oui ; sur la cinquième question : Oui ; sur la sixième question : Oui.

Des bravos, aussitôt réprimés, accueillent cette déclaration.

LES INCIDENTS

L'attitude de Mme Joniaux

M. le *Président s'écrie : Gendarmes*, si une personne pousse un cri dans l'auditoire, arrêtez-la et mettez-la à la disposition du procureur du roi !

L'accusée rentre.

Un tremblement épouvantable l'agite. M. le greffier lui donne lecture de la déclaration du jury.

La scène est horrible. Au premier : « Oui » l'accusée semble recevoir un coup mortel ; elle chancelle, ses genoux fléchissent. Le *terrible verdict la terrasse.*

Le ministère public requiert l'application de loi. La Cour se retire pour délibérer.

Un vent de terreur semble avoir passé sur la salle.

L'accusée ne profère pas une plainte. Elle enfonce avec des gestes convulsifs son mouchoir dans sa bouche.

Un balancement machinal, imbécile, le berce d'un mouvement mécanique. Les souffrances de cette femme doivent être terribles et, *quel que soit le mal qu'elle a fait*, une gran le, une irrésistible pitié va de l'auditoire vers elle.

Quand le président lui a demandé si elle n'avait rien à dire sur l'application de la peine, elle n'a pas semblé entendre. Les jurés leur devoir accompli, restent à leur banc, impassibles en apparence. M. Servais semble rêver dans sa robe rouge, Me Graux, assis à côté de Me Heindrickx, ne parle pas.

L'ARRET

A 1 h. 45, la Cour rentre. Mme Joniaux se lève, toujours agitée de son balancement mécanique.

La salle entière est debout. M. le président donne lecture de l'arrêt, dont voici le dispositif :

Condamne Marie Joniaux à la peine de mort

dit que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques d'Anvers.

S'adressant à l'accusée, M. le président ajoute : Vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation.

S'adressant aux gendarmes, il dit : faites *retirer la condamnée.*

S'adressant aux jurés, il dit : Messieurs, votre mission est terminée. Avant de vous séparer, je vous remercie du zèle et de l'attention que vous avez apportés à ces débats. Vous avez facilité notre tâche, vous avez rendu service à la justice.

Je déclare closes les assises de la province d'Anvers.

L'audience est levée.

Le public s'écoule lentement. L'accusée, *figée par la terreur*, n'a pas versé une larme.

Dans le public, on fait l'éloge de l'éloquence, du courage, de l'endurance de Me Graux qui a plaidé neuf heures et demie.

Déplorable spectacle

Des vivats partent de tous côtés, on chante, on s'embrasse. Sur l'air de : A ças Malou, on entonne « A bas Joniaux ! Il faut la pendre ! Les pieds en haut ». Lorsque le panier à salade est sorti du Palais, la foule se rue à son approche ; une escorte de trente gendarmes à cheval protège heureusement le véhicule, car il eût été mis en pièces par la *foule exubérante de joie et de colère à la fois.* On hue, on hurle, on est fou littéralement, et ces manifestations du peuple sont désolantes de brutalité. C'est un nouveau calvaire pour Mme Joniaux que ce trajet du palais jusqu'à la prison de la rue des Béguines.

Les cafés aux alentours sont restés ouverts toute la nuit ; dans plusieurs, il y a eu des musiciens en permanence pour faire passer le temps. Enfin, à 2 heures 1/4, Mme Joniaux, désormais classée au rang des Brinvilliers et *des Lafarge, va être dans la prison, cette fois* dans un irréparable désespoir.

Durant longtemps encore, la foule stationne *dans les rues avoisinantes. Des escouades de* police maintiennent l'ordre tant bien que mal.

Diverses arrestations d'ivrognes ont été opérées.

Dans la rue

La foule énorme qui attendait patiemment depuis des heures dans la rue, les pieds dans la neige, a littéralement assailli les premiers journalistes s'élançant hors du Palais, pour leur demander l'issue du procès. En apprenant le verdict, les badauds ont poussé des exclamations joyeuses, d'*ailleurs assez déplacées.*

La question du pourvoi en cassation

On sait que Mme Joniaux a un délai de trois jours pour se pourvoir en cassation.

Il est douteux, d'après les bruits qui circulent, qu'elle se prévale à cet égard de son droit, encore qu'il ne soit jamais impossible de découvrir quelque vice de forme dans la procédure d'une affaire d'aussi longue haleine et comportant tant de points de détail.

En cas de non cassation, c'est sur la prison de *Bruges* ou celle *de Namur* — les deux sont en détention qui reçoivent des femmes, — que la condamnée sera éventuellement dirigée.

Dans sa cellule la condamnée n'a cessé de pleurer et de réciter son chapelet.

DERNIERE HEURE

UN DISCOURS

de M. Waldeck-Rousseau

Lyon, 3 février. — Ce soir au banquet de la société protectrice de l'Enfance, la *Tutélaire*, M. Waldeck-Rousseau a prononcé le discours suivant :

Nous sommes dans une triste situation politique. Quelle en est la cause ?

[illegible] trompés, dans un besoin d'action, dans une [illegible] qui n'a pas tardé à se [illegible] et la prodigieux dispositions des promesses, l'abus [illegible] plus mûrs à certaines réformes [illegible]. Comment sortir d'une situation qui [illegible] danger. Est-ce qu'il n'y a pas [illegible] de ces questions qui peuvent rallier tous les éléments du parti républicain ? Est-ce que vous pensez que le pays [illegible] les mois de législature a ent pu s'écouler sans qu'on ait dit non un budget à la France.

Ne pensez-vous pas que la nécessité impérieuse de donner à ce pays, l'air, la vie, j'allais dire l'oxygène est une de ces questions autour desquelles peuvent se grouper d'urgence tous les républicains de bonne volonté ?

Et ce budget voté, est-ce qu'une autre question ne vient pas immédiatement se présenter aux esprits qui croient qu'avant les grandes réformes il [illegible] je voudrais même dire la même une limite ; cette question, c'est celle que [illegible].

Il faut encore il faut dire l'[illegible] par un budget de réformes, un budget dans lequel on met une réforme qui [illegible], j'appelle budget de réformes, un budget assez équilibré, assez élastique, assez fort pour permettre de faire [illegible].

[illegible]

Il faut avant tout en imposant silence à toute question secondaire établir un budget qui permette d'agir et au besoin de réformer. Est-ce que ce n'est pas, messieurs, une question vitale d'un intérêt majeur que de se grouper à l'heure où je parle autour de cette idée fondamentale : nécessité pour tous les républicains qui veulent garder la République de se rassembler pour barrer la route à un parti, ou plutôt à une secte qui ne dissimule pas même ses desseins, qui travaille à abattre la République, non pas seulement par des déclamations bruyantes ou des manifestations tumultueuses, mais par une méthode plus dangereuse et plus insidieuse de la décomposition.

Est-ce que ce n'est pas une question vitale que de mettre l'institution de la présidence de la République au-dessus des atteintes de parti-pris, au-dessus des outrages froids qui constituent à la fois un calcul, une tactique.

La Présidence de la République, messieurs, dans le fonctionnement d'un Gouvernement républicain occupe il ne faut pas le méconnaître un seul instant la première place dans les rapports qui peuvent exister entre les intérêts à l'intérieur. Le mécanisme des Chambres, le fonctionnement parlementaire proprement dit est de première importance. Mais on l'a répété cent fois, nous ne vivons pas dans une île, nous vivons maintenant au milieu de l'Europe où nous avons fait la première Révolution.

L'Europe inquiète elle-même où pour le moment des paroles ou des actes de paix armée jusqu'au cours [illegible] il faut être sourd pour ne pas entendre à chaque minute comme des froissements d'armures.

Quand on est dans un grand pays comme le nôtre on n'a pas le droit de limiter ou de modérer l'acquisition d'éléments nouveaux à la participation aux affaires ou à la production nationale. Il faut alors [illegible] il faut que le langage respecté, donne une parole qui sera tenue. C'est à ce point de vue que la Présidence de la République joue un rôle important dans nos destinées. Et il est criminel de ne pas la défendre.

Il ne suffit pas de dire qu'il nous faut un gouvernement, il nous faut un gouvernement qui gouverne. Eh bien ! recherchons les conditions dans lesquelles on atteindra cet idéal. Il faut tout d'abord tout cela des hommes politiques prévoyants ayant suivi avec une attention minutieuse les grands débats du suffrage universel, prompts à dégager de ces manifestations les visées dominantes, souveraines en quelque sorte. Quand ils ont fait ce travail aussi exactement il faut alors savoir exactement ce qu'on veut et vouloir énergiquement ce qu'on veut.

On a dit : Gouverner c'est prévoir ; il est plus juste encore de dire : Gouverner c'est vouloir. Je ne crois pas qu'il soit possible, à moins, sans la pensée actuelle, de former un gouvernement qui gouverne.

Nous avons vu passer bien des ministères et un des sujets qui m'ont le plus attristé c'était l'étendue de leurs programmes.

La plupart des cabinets n'ont pas sous les yeux qu'il paissent se présenter devant une Chambre française sans avoir au seuil de leur déclaration ministérielle à prononcer tous les éléments de tous les programmes politiques et sociaux.

Je me suis souvent demandé quelles réflexions on peut faire quand, après trois mois d'existence, on considère qu'on n'a pas commencé un seul article des programmes qu'ils avaient si laborieusement élaborés.

Est-ce là une question de méthode. Un gouvernement qui voudra appliquer sa thèse, sa théorie sa doctrine et la faire triompher doit être à la fois plus ambitieux et plus modeste.

Quand on est un gouvernement modéré, il ne faut pas avoir peur d'être un peu modéré. Il faut surtout être persuadé qu'on sert mal le suffrage universel quand on double ses inquiétudes ou ses faiblesses.

Le véritable moyen d'être respectueux des lois ce n'est pas de se laisser arrêter par des timidités ou des reproches, ce n'est pas de travestir au moins le bruit que peuvent faire, non pas le corps électoral, mais trois ou quatre politiciens, et ceux qui sont investis d'un mandat qu'ils n'ont acheté par aucun subterfuge ni aucun mensonge ont le droit d'aller droit leur voie.

M. Waldeck Rousseau se réclame de Gambetta, qui serait aujourd'hui un modéré. Je suis fier, dit-il, d'être un modéré.

Il termine en affirmant sa foi imperissable, ampirer à toutes les épreuves et à toutes les déceptions, dans les destinées de la France et de la République et il revendique le grand honneur de porter la santé du Président de la République.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le grand concours international de coqs

Le *grand concours international de coqs*, organisé F[illegible] a eu lieu dans la journée d'hier avec son succès habituel.

En voici les résultats :

1er prix : Fours de Roubaix, 500 fr. 2e prix : la ronde des zouaves de Roubaix, 350 francs.
3e Henri Lobeau, de Comines.
3e ex-æquo, Vanaekère, de Wevelghem, 250 francs.
5e, Les Sans-Peur de Roubaix, 125 fr.
6e, Les Amis Réunis d'Halluin, 125 fr.
7e, Louis Lampe, d'Halmb urt, 135 fr.
8e, Les Sans-Peur de Wattrelos, 125 fr.
9e, Société Beaurepaire de Roubaix, 75 fr.
10e, Le Coq Gaulois de Lille, 75 fr.
11e Les Deux de Sjercke (Belgique) 75 fr.
12e L'Étoile de Roubaix, 74 fr.
13e La Maison Rouge de la [illegible].
14e Les Amis de la Place de Wattrelos.
15e Le Filet Bleu de Deerlyck.
16e M. Arthur Piquet, de Blendecque.

Le jury était composé de MM. Louis Caby, président ; Ernest Van Acker, Emile Gruloie, Louis Waile, de Wambrechies ; l'heure était tenue par MM. Henri Gosman de Tourcoing et Hillewaert de Roulers.

Après la distribution des prix, un vivat a été chanté à M. Alphonse Vajes er, président de la société, qui a offert le champagne aux vainqueurs. Comme de coutume, une grande animation a régné dans la rue du Vieil-Abreuvoir, et il y a lieu de féliciter les administrateurs du concours.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits dessins « charbon » 10 et 12 francs
la douzaine avec prime.